



DECISION N° 2023-1272

**Prestation de modélisation 3D du quartier Saint Jacques - lot 1: modélisation de l'îlot PUIG**

Direction NPNRU

Le Maire,

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et /ou Conseillers Municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT ;

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique qui prévoient que :

L'acheteur peut recourir à une procédure adaptée pour passer un lot d'un marché alloti dont le montant total est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée et qui remplit les deux conditions suivantes :

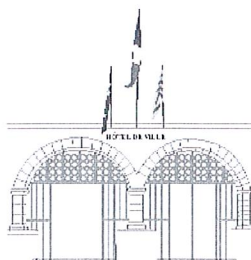
a) La valeur estimée de chaque lot concerné est inférieure à 80 000 euros hors taxes pour des fournitures ou des services ou à 1 million d'euros hors taxes pour des travaux ;

b) Le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots ;

Considérant que la modélisation 3D du quartier Saint Jacques doit faire l'objet d'un appel d'offre qui sera publié ultérieurement.

Considérant que la modélisation 3D de l'îlot PUIG constitue le lot 1 ;

Considérant que la valeur du lot 1 est estimée à 22 000€ HT ;



Considérant que le marché en procédure adaptée concerne le lot n°1 d'un marché à bons de commande portant sur les travaux de modélisation 3D de l'îlot PUIG du quartier St JACQUES à PERPIGNAN **afin de concerter avec les habitants du quartier et plus largement communiquer auprès de l'ensemble des Perpignanais sur la reconstruction du quartier, la prestation de services aura pour objet la réalisation d'une modélisation 3D du quartier Saint Jacques avec un premier lot pour la modélisation du projet de l'îlot PUIG objet de la présente décision et qui devra permettre des visites virtuelles et des vidéos. Un marché plus vaste de modélisation 3D sur notamment la globalité du quartier St Jacques sera l'objet d'un marché à bons de commande.**

Considérant que la prestation devra être réalisée en continu et sans interruption à compter de la notification du marché;

Une lettre de consultation pour la mise en concurrence de 3 prestataires a été transmise par mail le 14/09/2023. Cette lettre de consultation fixait la date limite de remise des offres au 17/09/2023.

Trois offres ont été réceptionnées dans les délais.

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

De retenir après analyse, l'offre économique la plus avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées, présentée par la société ZENITH SAS sise 135 Rue Fernand BERTA, 66000 PERPIGNAN pour un montant de 22 000,00€ HT, soit un montant de 26 400,00€ TTC.

### ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Perpignan, le **30 OCT. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20231030-121442-AU-1-1

Accusé reçu le : **30 OCT. 2023**

Affiché le : **30 OCT. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

